

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

**Conseil d'administration
Séance du 19 mars 2013**

Délibération n°2013 -02 / CA

**Election des vice-présidents
du Conseil d'administration**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 331-29 et R 331-81 ;

Vu le règlement intérieur de l'établissement public Parcs nationaux de France, approuvé par délibération n° 2006-01 du 5 décembre 2006 et modifié en date du 19 octobre 2007, par délibération n° 2007-12, du 29 novembre 2008, par délibération n°2008-07, du 7 avril 2010, par délibération n° 2010-03, du 21 novembre 2011, par délibération n°2011-27 et du 20 novembre 2012 par délibération n°2012-21;

Après déroulement du scrutin et dépouillement par les assesseurs,
sont déclarés élus :

- 1er vice-président du Conseil d'administration, élu au 1er tour de scrutin :

Monsieur Jean De Lescure

par 22 voix pour, 1 bulletin nul, 2 abstentions

- 2ème vice-président du Conseil d'administration, élu au 1er tour de scrutin :

Monsieur André Berdou

par 24 voix pour, 1 abstention

Fait à Paris, le 19 mars 2013

Le président
du Conseil d'administration,

Ferdy LOUISY

Le directeur
de Parcs nationaux de France,

Michel SOMMIER